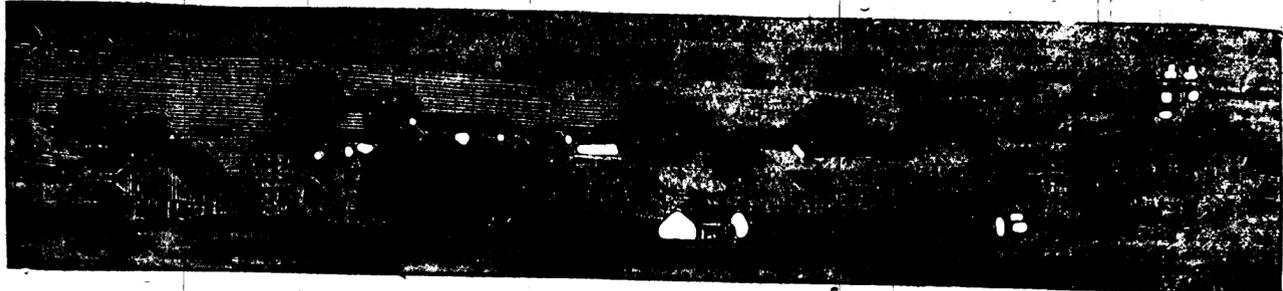


La ville d'Hilo, qui, probablement, subira le sort de Pompéi.



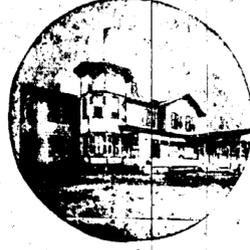
Il y a dans le voisinage de la ville d'Hilo, aux îles Hawaii, une rivière du nom de Mauna Loa qui, dans le moment, roule des flots de lave. Tous les efforts tentés jusqu'ici pour détourner ces flots de leur cours ont été vains; et, d'un jour à l'autre, on s'attend à une éruption qui incendiera Hilo. Nous donnons les gravures des lieux où l'éruption apparaît déjà dans toute son horreur.



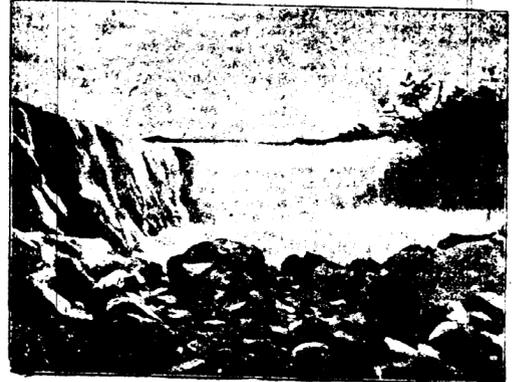
Le flot de feu franchissant un obstacle.



Une rivière de lave.



La maison que menace le plus le volcan.



Une cataracte de lave.

Bureau météorologique.

Washington, 12 août — Indications pour la Louisiane — beau dans la partie ouest, ondées dans la partie est dimanche et probablement plus frais lundi dans la partie nord; vents du nord augmentant.

NOTRE EDITION — DU — 1er Septembre.

Pour rester fidèle à la tradition, l'ABEILLE publiera cette année, le 1er septembre, une revue complète des opérations financières et commerciales de l'exercice 1898-99 à la Nouvelle-Orléans.

Cette Revue renfermera tous les renseignements de nature à intéresser sur les progrès du commerce et de l'industrie, l'état des récoltes, les cours des valeurs publiques. Elle renfermera également des matières dont l'abondance et la variété plairont même aux plus exigeants.

Ce numéro présentant un intérêt plus qu'ordinaire sera tiré à un nombre considérable d'exemplaires qui se répandront dans toutes les directions, autant dans les Etats voisins que dans les sections rurales de la Louisiane et en ville.

L'occasion sera donc exceptionnelle — ne s'offrant qu'une fois l'an — pour les annonceurs tenant à s'adresser à un public nombreux.

Nous invitons ceux qui désirent des exemplaires de ce numéro, qu'ils envoient soit le nombre, à nous livrer leurs commandes le plus tôt possible.

LA SITUATION

— EN — FRANCE.

La France traverse, en ce moment une crise redoutable. Les scènes qui viennent de se passer à Rennes, quels qu'en soient l'origine et le but, donnent une triste idée de l'état moral des esprits. Les arrestations et la découverte d'un complot quelconque, ayant pour objet de renverser la République parlementaire, sinon l'institution républicaine elle-même, révèlent dans ce noble et malheureux pays un état politique lamentable.

Hier, un général, qui a en le commandement en chef de l'armée, puisqu'il a été ministre de la guerre, était assis, conquis en plein tribunal, en pleine Cour martiale, et il fallait que les gardes se jettent à la traverse entre lui et les assistants pour empêcher que l'on ne se livrât à quelque acte de violence sur sa personne. Puis, au sortir de la séance, dans la rue, ce même général était applaudi, acclamé par la foule.

Ces étranges scènes n'indiquent-elles pas, en France, un état moral inquiétant, précur-

seur peut-être de quelque catastrophe? Que peut-il résulter de tout cela?

Dieu seul le sait; mais nous craignons fort qu'il n'en sorte que le désordre et la violence.

Nous engageons vivement nos lecteurs à lire attentivement le récit des scènes qui viennent de se passer à la Cour martiale de Rennes. Ils y verront clairement le résultat d'un profond antagonisme politique et moral que personne ne veut avouer, dont les masses mêmes ne se rendent pas exactement compte, mais qui ne peut conduire qu'à de tristes conséquences.

PROCES DREYFUS

SUITE.

tion contenues dans l'acte de M. d'Orme-Cherville, le général Mercier présente au greffier, pour qu'il en donne lecture, un document qui n'est autre que la prétendue lettre de Dreyfus relative au prétendu engagement de M. Casimir Périer. Le greffier n'a pas lu le dernier mot de la lettre que M. Casimir Périer se lève et dit: "C'est la lettre que j'ai lue dans les journaux".

Le général Mercier tressaille et, se tournant, murmure des excuses, disant qu'il ne croyait pas qu'un Président de la République prendrait un tel engagement.

M. Casimir Périer retorque d'un ton amèrement sarcastique: "Merci, général! pour cette attestation".

En terminant sa déposition, le général Mercier dit qu'il croit que la seule raison de la trahison de Dreyfus était qu'il n'avait aucun sentiment de patriotisme.

Cette cruelle déclaration provoque des sifflets dans l'auditoire, dont le sang est chauffé par les sauvages attaques du témoin contre Dreyfus.

Le général, ne faisant pas attention aux sifflets, continue: "Si le moindre doute traversait mon esprit, messieurs, je serais le premier à vous le déclarer et à dire devant vous, au capitaine Dreyfus: je me suis trompé, mais de bonne foi".

Alors Dreyfus électrise ses auditeurs. Il se dresse comme si ces paroles lui avaient infusé une nouvelle vie et il crie d'une voix qui résonne dans la salle comme un clairon: "C'est ce que vous devriez dire".

Les spectateurs poussent des acclamations, mais les huissiers interrompent le silence.

Le général Mercier continue en balbutiant: "Je vendrais et dirais: Capitaine Dreyfus, je me suis trompé de bonne foi, et je viens l'admettre avec la même bonne foi, et je ferai tout en mon pouvoir pour réparer cette effroyable erreur".

Le prisonnier crie alors: "Pourquoi ne le faites-vous pas? C'est votre devoir".

De nouveaux applaudissements éclatent.

Le colonel Joussot demande alors au général Mercier: "Avez-vous terminé? Oui, répond le général. Le président de la Cour martiale annonce aussitôt l'ajournement à lundi matin."

Ouragan à Pensacola.

Pensacola, Floride 12 août, une heure de l'après-midi — Un terrible ouragan s'est abattu sur Pensacola à une heure de l'après-midi. Le vent a graduellement augmenté de violence jusqu'au moment où il a pris les proportions d'un ouragan.

Tous les navires sont solidement amarrés et on n'appréhende pas de grands dommages.

COMPTES-RENDUS

— DE — L'Athénée Louisianais.

Fascicule du 1er juillet 1899.

SOMMAIRE.

Procès-verbal. Programme du Concours de 1899. Viol, François Etienne Bernard Alexandre — Sa vie, ses œuvres, — M. le Dr G. Devron. Souvenirs sur le Barreau de la Nouvelle-Orléans, — M. le Juge Emile Rost. Poésies, — M. Jules Choppin. Le Démon trompé, conte indou, — Dr Johannes Hertel. De l'utilité d'une langue internationale: Latin ou Esperanto?

AMUSEMENTS.

WEST END.

Les soirées du samedi au West End sont toujours très fréquentées. Il y avait foule, hier soir, et plusieurs morceaux ont été bruyamment applaudis et bissés. Nous citerons entr'autres, la marche du Sacre, du "Prophète", qui a obtenu un succès énorme, exécutée comme elle l'a été par un orchestre digne de celui de l'Opéra de la rue Bourbon. Une semaine de succès de plus pour l'orchestre Paolelli.

PARC ATHLETIQUE.

Le programme du concert d'hier soir au Parc Athlétique n'a rien laissé à désirer au double point de vue de la variété des morceaux et de l'excellence des exécutions. On a beaucoup applaudi une marche, œuvre du chef d'orchestre Schilzoni, la Prière et le Chœur des Matelots, de l'Africaine, et un pot-pourri sur les principaux motifs de Cavalleria Rustica, de Mascagni. On s'attend pour ce soir à un superbe programme.

Concert au Parc de Ville.

Voici le programme de concert de ce soir au Parc de Ville.

- PROGRAMME. 1. Marche — Matus Festival... Hall. 2. Overture — Popular Song... Mackie. 3. Chacabon... The Plankville Serenade... Laredau. 4. Selection — The Telephone... Kerker. 5. Valse, Suite — In Cupid's Arms... Karger. 6. Rag-time — Alabama... Bernard. 7. Overture — Alpharatta... Ripley. 8. Medley — The Winner... Mackie. 9. Gavotte — With a Hint... Montagne. 10. Selection — A Gypsy Girl... Jones. 11. Fantasia — La Paloma... Yrader. 12. Descriptive — A Village... Carmont. 13. Mazouka de Concert — Le Rhin... Metra. 14. Marche — Uoole Roman... Hogben.

Athénée Louisianais.

CONCOURS DE 1899.

L'Athénée propose le sujet suivant aux personnes qui désirent prendre part au concours de cette année: Charles Gayarré et ses œuvres.

Les manuscrits seront reçus jusqu'au 1er mars 1900 inclusivement. L'auteur du manuscrit qui aura

été jugé le meilleur, recevra une médaille d'or et un prix de cinquante dollars en espèces.

L'Athénée, s'il le juge utile, accordera une seconde médaille.

Toute personne résidant en Louisiane est invitée à concourir. Les manuscrits devront être écrits aussi lisiblement que possible, sur papier soigné réglé, avec une marge, et seulement sur le recto et les lignes. Ils ne devront pas dépasser 25 pages. Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse. Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre seulement l'enveloppe contenant le nom du concurrent qui a mérité le prix pour s'assurer qu'il est dans les conditions du concours. Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable. Tout manuscrit couronné sera publié dans le journal de l'Athénée.

La présentation des prix se fera dans une séance publique. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique. Le nom du lauréat ou de lauréats sera proclamé après la lecture du manuscrit qui aura obtenu le prix. Les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées, seront lues devant le public. Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme. Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus. Tout candidat qui fera connaître sa devise sera mis hors de concours. Toute personne qui aura obtenu la médaille, ne pourra plus concourir. Les manuscrits seront adressés au Secrétaire, Le Secrétaire perpétuel, BUS, ROUEN, P. O. Box 735, Nouvelle-Orléans.

L'Exposition Universelle de 1900 à Paris.

Il existe depuis longtemps en France une législation spéciale et éminemment protectrice en faveur des diverses manifestations de la propriété industrielle admises dans les expositions publiques organisées dans ce pays. Les lois temporaires des 2 mai 1855 et 3 avril 1867, faites à l'occasion des expositions universelles de Paris de 1855 et de 1867 concernaient, à cet égard, des dispositions qui ont été reprises et complétées dans la loi permanente du 23 mai 1868 dont le texte est joint.

En adhérent à l'article 11 de la convention du 23 mars 1883 pour la protection internationale de la propriété industrielle le gouvernement français s'est, d'ailleurs, engagé diplomatiquement à prendre des mesures de cette nature chaque fois qu'une exposition internationale officielle ou officiellement reconnue sera organisée sur son territoire.

Depuis cette époque, l'administration française s'est constamment attachée à procurer une protection plus complète et plus efficace aux diverses manifestations de la propriété industrielle admises dans les expositions publiques. Elle a, dans ce but, promulgué, le 30 octobre 1888, une loi spéciale relative aux produits admis à l'exposition de 1889 et elle compte dé-

poser prochainement au Parlement un projet de loi encore plus détaillé et plus explicite, à l'occasion de l'Exposition de 1900.

Cette loi sera à la fois très libérale et très protectrice. Elle suspendra, notamment, en faveur des objets figurant à l'Exposition, diverses causes de déchéance du droit de propriété industrielle que les atteindront, en temps ordinaire, par exemple la déchéance pour cause de non exploitation en France.

Loi du 22 mai 1868.

Article 1er.—Tout Français ou étranger, auteur soit d'une découverte ou invention susceptible d'être brevetée aux termes de la loi du 5 juillet 1844, soit d'un dessin de fabrique qui doit être déposé conformément à la loi du 18 mars 1806, ou ses ayants droit, peuvent, s'ils sont admis dans une exposition publique autorisée par l'administration, se faire délivrer par le Préfet ou le Sous-Préfet, dans le Département ou l'Arrondissement duquel cette exposition est ouverte, un certificat descriptif de l'objet déposé.

Article 2.—Ce certificat assure à celui qui l'obtient les mêmes droits que lui conférerait un brevet d'invention ou un dépôt légal de dessin de fabrique, à dater du jour de l'admission jusqu'à la fin du troisième mois qui suivra la clôture de l'exposition, sans préjudice du brevet que l'exposant peut prendre ou du dépôt qu'il peut former avant l'expiration de ce terme.

Article 3.—La demande de ce certificat doit être faite dans le premier mois, au plus tard, de l'ouverture de l'exposition. Elle est adressée à la préfecture ou à la sous-préfecture et accompagnée d'une description exacte de l'objet à garantir, et, s'il y a lieu, d'un plan ou d'un dessin du dit objet.

Les demandes ainsi que les décisions prises par le Préfet ou le Sous-Préfet sont inscrites sur un registre spécial qui est ultérieurement transmis au ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux Publics et communiquées, sans frais, à toute réquisition. La délivrance du certificat est gratuite.

BULLETIN FLUVIAL.

Nouvelle-Orléans, 12 août 1899. L'étiage à 9 heures A. M.

Table with columns: Stations, Niveau à midi, Ligne de charge, Hauteur, plus, moins, et dérivés 24 h.

Table titled "Liste des navires dans le port" with columns: Navire, Destination, Agent, etc.

CHEMINS DE FER.

Heures d'arrivée et de départ

LOUISVILLE & NASHVILLE

ARRIVEE

Table with columns: Train, Arrivée, Départ.

QUEEN & CRESCENT ROUTE.

ARRIVEE

Table with columns: Train, Arrivée, Départ.

ILLINOIS CENTRAL.

ARRIVEE

Table with columns: Train, Arrivée, Départ.

YAZOO AND MISSISSIPPI VALLEY ROAD.

ARRIVEE

Table with columns: Train, Arrivée, Départ.

SOUTHERN PACIFIC COMPANY.

ARRIVEE

Table with columns: Train, Arrivée, Départ.

TEXAS AND PACIFIC.

ARRIVEE

Table with columns: Train, Arrivée, Départ.

EAST LOUISIANA RAILROAD.

ARRIVEE

Table with columns: Train, Arrivée, Départ.

CHIN PIMPLES

(BOULONS AU TERTIOY) sont locaux dans la nature. Ils disparaissent rapidement à un traitement de bon sens...

Excursion du dimanche. ARRIVEE. No 5... 7:45 p.m. DEPART. No 6... 7:45 a.m. Excursion du Mercredi pour Covington seulement. ARRIVEE. No 5... 7:45 p.m. DEPART. No 10... 8:45 a.m.

NEW ORLEANS, FORT JACKSON AND GRAND ISLE R. R.

ARRIVEE. Dimanche seulement. Alger... 7:35 p.m. Tous les jours excepté dimanche et samedi. Alger... 9:55 a.m. Samedi et dimanche seulement. Alger... 9:55 a.m. Tous les jours excepté dimanche. Alger... 6:40 p.m.

LOUISIANA SOUTHERN RAILWAY.

ARRIVEE. Tous les jours excepté dimanche. De Belair et Shell Beach... 9:10 a.m. Dimanche seulement. De Belair... 7:00 a.m. De Shell Beach... 10:02 a.m. De Shell Beach... 7:00 p.m.

QUINCAILLERIE.

Assortiment de quincaillerie, outils, etc. à des prix réduits.

GUIDE COMMERCIAL.

PLONGEUR. John David Burghardt, 451 et 453 Bayou entre Canal et St Louis, Télégramme 1476.

PHARMACIEN.

A. Malherbe, chez Dreyfus et St Louis.

UNE DÉCOUVERTE.

Bonnes recettes et remèdes, 25 cent de chaque, voir catalogue, 11 cent de chaque, Canal et Passage de la Barre.